



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

-----  
AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire : Alexis BLONDEAU**

-----  
*Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.*

*Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).*

*Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.*

*Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).*

*Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.*

-----  
**Rapport N° 33**  
**APPEL A PROJET NATIONAL EN FAVEUR DES TRANSPORTS COLLECTIFS EN**  
**SITE PROPRE ET POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX :**  
**ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AUPRES DU**  
**SMTC POUR LA REALISATION DU RESEAU INSPIRE**  
-----

**Vu** la délibération du SMTC, en date du 05 juillet 2018, ayant pour objet « la restructuration du réseau de transport en commun » ;

**Considérant** l'avancement de la démarche du projet baptisé « InspiRe », qui en est au stade de la concertation. Projet qui traduit l'engagement du SMTC et de la Métropole, par le biais d'un remaillage complet des lignes de transport et la réalisation de travaux de reconfiguration conséquents des espaces publics adjacents ;

**Considérant** l'engagement du PLU Métropolitain, qui en est au stade de l'élaboration du PADD ;

La loi d'orientation des mobilités de décembre 2018 prévoit le soutien de l'Etat dans le cadre de projets d'extensions de réseaux de transport en commun. C'est dans ce cadre que l'Etat, engage en 2021 un appel à projets, la date de dépôt de candidature auprès du Ministère chargé des Transports est fixée au 30 avril 2021, la décision sera prise en septembre 2021. Les projets retenus pourront bénéficier d'une subvention plafonnée à 40 millions d'euros.

Le SMTC, postule pour ce 4<sup>ème</sup> appel à projet national et il est important de témoigner du soutien apporté par la Ville au projet Inspire. En effet, ce projet structurant du territoire participe pleinement de la candidature de la Ville à la Capitale Européenne de la Culture 2028 parce qu'il constitue un accélérateur de la mise en valeur du patrimoine local pour lequel la Ville est engagée comme par exemple Notre Dame du port et la place Delille.

De plus, la ville, à travers les investissements programmés dans le centre-ville, la piétonisation, la mise en valeur d'espaces publics emblématiques, les campagnes de ravalement de façades, démontre son implication en accompagnement des travaux d'amélioration du réseau de transport en commun.

Plusieurs lieux de projets comme, la rue Ballainvilliers et la place Renoux, le square de la jeune résistance, feront l'objet de travaux d'importance, qui impliqueront un engagement de la Ville.

Par ailleurs, la Ville de Clermont-Ferrand est partie prenante de l'élaboration du PLU de la métropole, dont la démarche vise à intégrer des objectifs de densification et d'exploitation des potentiels fonciers en reconversion. Le PLU de Clermont-Ferrand prévoit déjà des densifications et l'intégration des nouveaux modes de déplacement permettant la réintroduction de la nature en ville et la limitation de la place de la voiture au profit des transports en commun, des cyclistes et des piétons.

Pour ce qui concerne les opérations d'urbanisme en bordure du futur réseau, la Ville a ciblé des secteurs de renouvellement urbain prioritaires.

Des projets d'urbanisme d'envergure métropolitaine sont engagés. La création d'un ensemble de logements et de la Grande Bibliothèque métropolitaine sur le site de l'ancien Hôtel Dieu, l'urbanisation à venir des secteurs de Saint Jean et du Brézet, sont autant de densifications prévues le long du futur BHNS.

**Il est proposé**, en accord avec votre commission, d'accompagner le SMTC dans sa démarche de candidature au « 4<sup>ème</sup> appel à projet national en faveur des transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux », pour faciliter la réalisation des opérations nécessaires, ciblées dans le cadre du projet InspiRe.

### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09 MAR. 2021

Le Maire,



Olivier BIANCHI

